

SYNDICAT MIXTE du SCOT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche
1, avenue de la Gare – Quartier de la Gare
26300 ALIXAN

DELIBERATION du COMITE SYNDICAL du SCOT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 14 Décembre 2021 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Valence sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaients présents Mesdames CHAZAL, GAUCHER, GENTIAL, JUNG, PLACE et Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DARD, DELOCHE, DUBAY, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI, ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA, VALLON.

Pouvoirs : de Mme CLEMENT à M. GAUTHIER, M. EYSSAUTIER à M. BONNET, Mme GIRARD à M. SOULIGNAC, Mme GUILLON à M. HOURDOU, Mme JAUBERT à M. LABADENS, Mme LAMBERT à M. ANGELI, M. MORIN à M. VALETTE, Mme ROSSI à M. MIZZI, M. TEUFERT à Mme PLACE, M. VASSY à M. VALLA

Date de convocation : 3 décembre 2021 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 25 - Nombre de pouvoirs : 10

Objet : Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation de la commune de Chabeuil

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu l'article R562-7 du Code de l'Environnement,

Vu le projet de PPRI de la commune de Chabeuil et le dossier de consultation reçu le 27 octobre 2021,

Vu l'analyse de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 10 novembre 2021 et l'avis du bureau du 26 novembre 2021,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Entendu le rapport et l'analyse présentés par le délégué du SCOT,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 25 délégués dont 10 disposant d'un pouvoir soit 35 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- **De donner** un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation des bassins versants de la Véore et de la Barberolle, de la commune de Chabeuil.

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2021,

Lionel BRARD

Président
Syndicat Mixte
ROVALTAIN - DROME - ARDECHE